

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 15 janvier 2010
(convocation du 4 janvier 2010)

Aujourd'hui Vendredi Quinze Janvier Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SOLARI Joël, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme. CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
Mme. FAYET Véronique à M. ROBERT Fabien
M. GAUTE Jean-Michel à M. DUCASSOU Dominique
M. GAÜZERE Jean-Marc à M. DAVID Jean-Louis
M. GELLE Thierry à M. BONNIN Jean-Jacques
M. LAMAISSON Serge à M. GUICHOUX Jacques
M. TURON Jean-Pierre à M. HERITIE Michel
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle jusqu'à 10 h 40
Mme. DE FRANCOIS Béatrice à M. FREYGEFOND Ludovic
M. ANZIANI Alain à Mme Marie-Christine EWANS jusqu'à 10 h 00
Mme. BALLOT Chantal à M. LABISTE Bernard
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme DELATTRE Nathalie jusqu'à 10 h 45

Mlle. DELTIMPLE Nathalie à M. BENOIT Jean-Jacques
M. DUBOS Gérard à M. MOULINIER Maxime
M. EGRON Jean-François à M. DAVID Alain
Mlle. EL KHADIR Samira à M. GUILLEMOTEAU Patrick
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. DAVID Yohan
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément
M. LOTHAIER Pierre à M. DELAUX Stéphan
M. MANGON Jacques à M. BOUSQUET Ludovic jusqu'à 10 H 45
M. PALAU Jean-Charles à M. MOGA Alain
M. POIGNONEC Michel à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. REIFFERS Josy à Mme. COLLET Brigitte
Mme. TOUTON Elisabeth à Mme. BREZILLON Anne

LA SEANCE EST OUVERTE

**Marchés Publics - Cession des actifs de la société ETABLISSEMENTS
LACAMPAGNE et constitution d'une nouvelle entité juridique LACAMPAGNE -
Avenant de transfert n°1 - Autorisation de signer**

Madame ISTE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté Urbaine de Bordeaux a confié à la société ETABLISSEMENTS LACAMPAGNE, selon des procédures formalisées sur appels d'offres ouverts européens, les marchés suivants :

- Marché unique N°09286 U « Acquisition de machines de perforation », notifié le 12 août 2009, pour un montant de 68.872,56 € H.T ;

- Marchés à bons de commande d'une durée initiale d'un an renouvelable 3 fois, notifiés le 15 mai 2006, sous les intitulés et numéros suivants :

☞ Lot 3 : « Fourniture de pièces détachées d'origine et réparations pour matériels de chantier de marque FIAT HITACHI KOBELCO » – marché 06056R, reconduit successivement sous les numéros 07093R - 08052R - 09083Z, dont le montant annuel est compris entre un minimum de 7 500 € H.T et un maximum de 30 000 € H.T ;

☞ Lot 7 : « Fourniture de pièces détachées d'origine et réparations pour matériels de chantier d'autres marques » – marché 06057R, reconduit successivement sous les numéros 07094R – 08053R - 09084Z, dont le montant annuel est compris entre un minimum de 3 500 € H.T et un maximum de 12 000 € H.T ;

☞ Lot 16 : « Fourniture de pièces détachées d'origine et réparations pour rouleaux compresseurs de marque BOMAG » – marché 06062R, reconduit successivement sous les numéros 07099 R – 08057R - 09088Z, dont le montant annuel est compris entre un minimum de 1 500 € H.T et un maximum de 5 000 € H.T ;

☞ Lot 17 : « Fourniture de pièces détachées d'origine et réparations pour rouleaux compresseurs de marque DYNAPAC » – marché 06063R, reconduit successivement sous les numéros 07100R – 08058R - 09089Z dont le montant annuel est compris entre un minimum de 1 000 € H.T et un maximum de 3 000 € H.T ;

☞ Lot 18 : « Fourniture de pièces détachées d'origine et réparations pour compresseurs tractés de marque ATLAS COPCO » – marché 06064R, reconduit successivement sous les numéros 07101R – 08059R - 09090Z, dont le montant annuel est compris entre un minimum de 1 000 € H.T et un maximum de 4 000 € H.T ;

☞ Lot 19 : « Fourniture de pièces détachées d'origine et réparations pour compresseurs tractés de marque MANNESMAN » – marché 06065R, reconduit successivement sous les numéros 07102R – 08060R - 09091Z, dont le montant annuel est compris entre un minimum de 3 000 € H.T et un maximum de 9 000 € H.T ;

☞ Lot 25 : « Fourniture de pièces détachées d'origine et réparations de moteurs de toutes marques pour tous types de véhicules et d'engins travaux publics » - marché 06066R, reconduit successivement sous les numéros 07103R – 08061R - 09092Z, dont le montant annuel est compris entre un minimum de 15 000 € H.T. et un maximum de 60 000 € H.T.

En date du 11 mars 2009, Le Tribunal de Commerce de Bordeaux a prononcé l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'encontre de la société Etablissements Lacampagne, titulaire de nos marchés.

Puis, par jugement du 09 septembre, le même Tribunal a déclaré la cession des actifs de la société Etablissements Lacampagne au profit de la société Etablissements Payant.

Le 2 octobre, une nouvelle entité juridique sous la désignation commerciale Lacampagne a été créée et immatriculée devant le Greffe du Tribunal de Commerce de Grenoble.

Enfin, par courrier du 4 novembre, la nouvelle société Lacampagne nous a informé de ces changements et nous a transmis ses nouvelles pièces administratives.

Après vérifications des pièces justificatives, il convient d'autoriser Monsieur Le Président à signer le présent avenant de transfert avec la nouvelle société Lacampagne.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, d'adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de communauté,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu le projet d'avenant mis à la disposition des élus communautaires en application des articles L2121-12 et L2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT,

Que pour des motifs tenant aux changements de la situation juridique de la société Etablissements LACAMPAGNE,

Que pour des motifs de continuité de l'exécution des marchés conclus avec la société Etablissements Lacampagne,

Que la nouvelle société LACAMPAGNE présente toutes les garanties nécessaires pour exécuter les marchés dans les mêmes conditions,

Que cet avenant n'a ni pour objet, ni pour effet de bouleverser l'économie des marchés en cours,

DECIDE :

ARTICLE 1 :

D'approuver le transfert des marchés à la nouvelle société LACAMPAGNE,

ARTICLE 2 :

D'adopter les termes du présent avenant de transfert,

ARTICLE 3 :

D'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant de transfert conclu entre la Communauté Urbaine de Bordeaux et la société LACAMPAGNE.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

M. ASSERAY ne participe pas au vote

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 15 janvier 2010,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
20 JANVIER 2010**

PUBLIÉ LE : 20 JANVIER 2010

M. MICHÈLE ISTE